

« 2J IMMOBILIER »

Société civile immobilière  
au capital de 1 000 euros  
7 Route des Mazières  
63440 SAINT-PARDOUX

RCS CLERMONT-FERRAND

DECISION DE NOMINATION DES GERANTS EN DATE DU 2 JUILLET 2024

Les soussignés :

- Monsieur Jimily ANGELE,  
Né le 6 janvier 1994 à CLERMONT-FERRAND (63),  
Demeurant 7 Route des Mazières 63440 SAINT PARDOUX,  
De nationalité française,  
Célibataire, non marié, non pacsé.

Et

- Monsieur Julian Ludovic GREPT,  
Né le 28 Juillet 2000 à VICHY (03),  
Demeurant 2 Impasse du Tambour, Au lieudit Les Bajaris,  
63440 SAINT HILAIRE LA CROIX,  
De nationalité française,  
Célibataire, non marié, non pacsé.

Et

- la société « 2J DEVELOPPEMENT »,  
Société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros,  
Dont le siège social est sis 7 Route des Mazières 63440 SAINT PARDOUX,  
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le  
numéro 930 292 743,  
Représentée par son Président Monsieur Jimily ANGELE, dûment habilité aux fins des  
présentes aux termes d'une décision unanime des associés en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2024.

Seuls associés de la Société « 2J IMMOBILIER » en cours de constitution se sont réunis à  
l'issue de la signature des statuts de la Société, le 2 Juillet 2024 à CLERMONT-FERRAND (63)  
pour désigner d'un commun accord les premiers Gérants, conformément aux dispositions de  
l'article 16 des statuts de ladite société.

JA

Ja

*A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :*

Les soussignés nomment en qualité de Cogérants de la société pour une durée illimitée :

- **Monsieur Jimily ANGELE**,  
Né le 6 janvier 1994 à CLERMONT-FERRAND (63),  
Demeurant 7 Route des Mazières 63440 SAINT PARDOUX,  
De nationalité française,  
Célibataire, non marié, non pacsé.

déclarant accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ladite fonction.

Il exercera ses fonctions avec les attributions et dans les conditions prévues aux stipulations statutaires de la société et disposera notamment du pouvoir de représenter la société et de l'engager à l'égard des tiers.

**Monsieur Jimily ANGELE** ne percevra aucune rémunération jusqu'à décision contraire mais aura droit au remboursement sur justification, de ses frais de déplacement et de représentation.

Et

- **Monsieur Julian Ludovic GREPT**,  
Né le 28 Juillet 2000 à VICHY (03),  
Demeurant 2 Impasse du Tambour, Au lieudit Les Bajaris,  
63440 SAINT HILAIRE LA CROIX,  
De nationalité française,  
Célibataire, non marié, non pacsé.

déclarant accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ladite fonction.

Il exercera ses fonctions avec les attributions et dans les conditions prévues aux stipulations statutaires de la société et disposera notamment du pouvoir de représenter la société et de l'engager à l'égard des tiers, tout comme le Président.

**Monsieur Julian Ludovic GREPT** ne percevra aucune rémunération jusqu'à décision contraire mais aura droit au remboursement sur justification, de ses frais de déplacement et de représentation.

\*\*\*\*\*

IA

## POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

\*\*\*\*\*

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

*Fait en trois exemplaires originaux à la date visée en entête*

Monsieur Jimily ANGELE



Monsieur Julian Ludovic GREPT



Pour la société "2J DEVELOPPEMENT"

Son Président

Monsieur Jimily ANGELE

